

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION H-1 : Unifamiliale •(2) H-2 : Bifamiliale H-3 : Trifamiliale H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements) H-5 : Multifamiliale (9 logements et +) H-6 : Maison mobile H-7 : Habitation communautaire							
	C : COMMERCE C-1 : Commerce de détail et de services de proximité C-2 : Commerce de détail local C-3 : Service professionnel et spécialisé C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique intérieur C-6 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique extérieur C-7 : Commerce de détail et de service à potentiel de nuisances C-8 : Commerce et service liés aux véhicules à moteurs C-9 : Commerce artériel C-10 : Commerce de gros et commerce lourd							
	I : INDUSTRIE I-1 : Industrie légère I-2 : Industrie lourde							
	P : PUBLIC, INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE P-1 : Communautaire récréatif P-2 : Communautaire, institutionnel et administratif P-3 : Infrastructure et équipement P-4 : Autres infrastructures et équipements structurants							
	A : AGRICULTURE A-1 : Culture du sol A-2 : Élevage A-3 : Foresterie, sylviculture et acériculture							
	PR : PROTECTION PR- : Protection							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	NORMES							
	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée • Jumelée Contiguë							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES Avant minimale (m) 15 15 Arrière minimale (m) 15 15 Latérale minimale (m) -mur sans ouverture/avec ouverture 3/3 3/3							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) 7 Superficie de bâtiment minimale (m ²) 75 Superficie de plancher minimale (m ²) Hauteur en étage(s) minimale 1 Hauteur en étage(s) maximale 2 Hauteur minimale (m) Hauteur maximale (m)							
	RAPPORTS Coefficient d'emprise au sol (C.E.S) max. (%) 20 20 Rapport plancher / terrain (R.P.T) min. / max. (%) Densité brute minimum (nombre logement à l'hectare) Nombre logements / terrain maximal							
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN Largeur minimale (m) (1) (1) Profondeur minimale (m) (1) (1) Superficie minimale (m ²) (1) (1)							
	DIVERS Normes de revêtement extérieur Norme d'affichage PIIA PAE Projet intégré Usage conditionnel PPCMOI Notes particulières							
NOTES								Amendements
(1) Voir article 44 du règlement de lotissement U-230.								No. Règl. Date
(2) Sous réserve d'un droit reconnu par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.								U-220-1 22-02-2013